

1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 51/2020

Budget 2021

Présidence: Jean-Paul Bruand

Membres:

Jean-Dominique Decotignie, Alessandro Fabbri, Lauris Loat

Liliane Annen, rapportrice

Préambule

La municipalité propose au conseil communal, dans son préavis 51/2020, d'adopter le budget 2021 qui se solde par un excédent de charges de 288'100.00 frs.

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2021, adopté par la municipalité dans sa séance du 19 octobre 2020, a été transmis à la CoFin le 27 octobre 2020.

La commission s'est réunie une première fois le 2 novembre 2020 pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la municipalité. Une deuxième réunion a eu lieu le 10 novembre 2020 en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic,
- Monsieur Christian Franco, boursier (en vidéoconférence)
- Monsieur Thierry Auberson, président du conseil communal

Une troisième séance pour la définition du rapport a eu lieu le 16 novembre 2020.

Toutes ces séances ont eu lieu à la salle des conférences au rez du bâtiment communal.

Monsieur Louis Savary, syndic, et Monsieur Christian Franco, boursier, ont apporté par écrit et par oral les réponses aux questions soumises par la CoFin et nous les remercions pour la qualité et la précision de leurs informations.

Le rapport final a été approuvé par échanges de courriels.

Questions et réponses à la municipalité

Charges par nature - Autorités et personnel - 30

30 : la masse salariale augmente de 4,39% avec des écarts allant de 0 à 10%. Pouvez-vous expliquer plus en détail?

R : Il s'agit principalement des adaptations statutaires, du doublement du temps de la concierge pour la maison de commune, de l'augmentation du poste de responsable de la police des constructions et de l'urbanisme qui passe de 70 à 100%, d'un nouveau poste de secrétaire pour les activités scolaires communales à 30%.

Revenus par nature – 4

Jusqu'à quel point avez-vous tenu compte des effets du covid-19 (revenu seul, charges, nettoyages, aide sociale...)

R: La municipalité a tenu compte essentiellement des effets covid-19 dans les chapitres 211, 111 (aide et subventions commerces), 222, 611, 721. La perte sur ces chapitres a été estimée à 632'000.00 frs.

101.3030: AVS/AI/APG, CGAF, chômage

Traitement égal, mais AVS augmente. Variation du pourcentage?

R : Il s'agit de l'AVS potentielle sur le paiement des jetons de présence pour le bureau.

151.3170 : Frais de réception et de manifestations

Est-ce un report des dépenses prévues au budget 2020 ?

R : Augmentation de la fréquentation des aînés à leur sortie.

151.3653: Aide pour culture, loisirs

La baisse est-elle due à la suppression des locations de locaux ?

R: Oui pour 19'000.00 frs compensé entre autres par l'octroi d'une couverture de déficit à event@cheseaux de 8'000.00 frs.

211.4510 : Compensation Etat RIEIII

Pourquoi une baisse?

R: Compensation calculée sur la base des résultats des PM sur les années 2017/2018/2019 (montant prévu 150'000.00 frs et impactée par la diminution liée à la crise du covid-19 (20%), selon info de l'ACI et de l'UCV.

311.4232 : Loyers des terrains et fermages

Les loyers ont-ils augmentés ou les terrains ?

R : Le loyer d'une parcelle n'avait pas été budgétisé en 2020 et pour le surplus, il s'agit de la mise à disposition de la surface du P'tit marché.

354.4271 : Loyers des bâtiments

Pourquoi ne pas augmenter les loyers (au moins en hiver)?

R: La location du refuge consiste en un forfait de location de 150.00 frs et correspond au tarif en vigueur des salles mises à disposition des habitants. La situation sera réévaluée avec le changement d'alimentation électrique et le nouvel équipement de la cuisine.

431.3123 : Achat et consommation d'électricité

Pourquoi une telle baisse alors que pour 2019 le coût est presque le double ? Est-ce dû au nouvel éclairage?

R : Oui, c'est l'effet du changement de type d'éclairage public et des réglages mis en œuvre.

451.3188 : Enlèvement et élimination des déchets

A quoi est due la hausse ? plus de tonnage ? prix de la tonne plus élevé ?

R: Les deux effets sont conjugués pour justifier l'augmentation : ordures ménagères (transports, recyclage): - 10'000.00 frs / matériaux compostables (transports, recyclage): + 22'000.00 frs / papiers cartons (transport): - 2'000.00 frs.

561.3185 : Honoraires et frais médicaux

Est-ce que cela correspond à une baisse de qualité de service ?

R : Non, pas du tout. La dentiste en charge du dépistage établit des notes d'honoraires qui sont directement enregistrées dans les comptes de La Chamberonne et ne transitent plus par les comptes de la commune.

611.3116 : Achat d'équipements et matériel spécialisé

Pourquoi une telle baisse par rapport au budget 2020 ?

R : Le BU20 tient compte de l'achat de caméras supplémentaires selon le préavis 2/2019, qui ne se justifie plus en 2021.

711.3655 : Subventions garderie et aides œuvres bienfaisance

Pourquoi une telle augmentation de la part à l'UAPE?

R: Les charges augmentent de 60'000.00 frs env., compensées partiellement par la part des parents qui augmente également de 30'000.00 frs, mais qui est péjoré par la suppression de l'aide OFAS (fin de droit) et la suppression de la participation des communes avoisinantes (BBS) de 60'000.00 frs.

Commentaires

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte très particulier et difficile, marqué notamment par la pandémie Covid-19 qui a frappé la planète en 2020 et qui risque certainement de s'éterniser encore sur 2021. Notre commune ne fait pas exception à la règle et les effets de la pandémie se répercutent sur le budget 2021 qui boucle une nouvelle fois dans le rouge pour un montant de 288'100.00 frs, avec un total des revenus de 18'687'650.00 frs pour un total des charges de 18'975'750.00 frs.

Recettes:

Les principales diminutions de recettes sont directement liées à la crise économique résultant de la pandémie du Covid-19. Elle risque encore de toucher tant les personnes physiques (RHT,chômage) que les personnes morales (baisse du chiffre d'affaires, du capital, du bénéfice, voire faillites) en 2021, d'où une diminution de ces recettes (211.4001/ 211.4002/ 211.4011/ 211.4012) de 1'195'000.00 frs par rapport au budget 2020 et de 2'412'312.00 frs par rapport aux comptes 2019. Les recettes fiscales hors taux sont également impactées par une diminution de l'impôt des travailleurs frontaliers de l'ordre de 70'000.00 frs. La compensation RIEIII, budgétisée à 120'000.00 frs, liée aux recettes d'impôts, diminue quant à elle de 60'000.00 frs par rapport au budget 2020 et de 95'896.00 frs par rapport aux comptes 2019.

Les recettes totales d'impôt budgétisées à 10'212'000.00 frs, sont en baisse de 1'111'000.00 frs par rapport au budget 2020 et de 2'722'617.00 frs par rapport aux comptes 2019.

Charges:

Les charges de fonctionnement restent très stables. Toutefois, le poste « autorités et personnel » a augmenté de 4,39% par rapport au budget 2020 et de 9,72% par rapport aux comptes 2019. La justification de cette hausse est dans la réponse à la première question et se rapporte au nouveau règlement du personnel adopté en 2019. Notons que les dépenses supplémentaires liées au COVID (par exemple désinfection) sont faibles ou compensées par l'absence d'autres dépenses et n'ont donc pas d'impact sur le budget.

Le dernier amortissement du collège Marais-du-Billet a été comptabilisé en 2020 faisant ainsi diminuer les amortissements à 1'460'050.00 frs, ce qui permet de limiter l'excédent de charges. Toutefois, ce poste augmentera à nouveau dès 2022 avec l'amortissement du nouveau collège DLV6.

Autofinancement:

Malgré la forte baisse des recettes fiscales, la différence entre les recettes et les charges épurées reste positive, ce qui permet de dégager une petite marge d'autofinancement. Le tableau cidessous montre le résultat d'exploitation sans les écritures purement comptables :

Impôts	40	10 212 00.00	Autorités et personnel	30	3 414 050.00
Patentes et concessions	41	267 000.00	Biens, serv., march.	31	2 707 700.00
Revenus patrimoine	42	1 328 300.00	Intérêts passifs	32	287 000.00
Taxe, émoluments,	43	1 505 400.00	Am. patrim. financier	330	200 000.00
Part à recettes cant.	44	432 000.00	Rbst, part. subv. coll.	35	9 512 650.00
Part. remb. coll. pub.	45	4 095 350.00	Aides et subventions	36	1 088 600.00
Autres prest. et subv.	46	35 000.00			
Total recettes épurées		17 875 50.00	Total charges épurées		17 210 00.00
Marge autofinancement	665 050.00				

La marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir l'entier des dépenses d'investissements 2021 s'élevant à 9'250'000.00 frs. Toutefois, une partie des prêts remboursables à court terme (9122 au bilan) viendra à échéance en 2021. Les liquidités à disposition seront ainsi suffisantes pour assumer la totalité des dépenses 2021 sans recourir à l'emprunt.

Investissements:

Les dépenses d'investissements 2021 comprennent principalement la construction du nouveau collège DLV6 pour 7'500'000.00 frs, la réfection de l'église pour 400'000.00 frs (433'000.00 frs au préavis 53/2020), l'édification d'un WC handicapés et mini STEP au refuge pour 90'000.00 frs, la réfection et alimentation électrique du refuge 100'000.00 frs, l'entretien domaines et bâtiments pour 300'000.00 frs, l'aménagement du giratoire Mon-Repos et réfection de la route d'Yverdon pour 600'000.00 frs ainsi que divers travaux au réseau d'égouts et épuration pour 260'000.00 frs.

Plafond d'endettement :

Le plafond d'endettement de la commune a été fixé en début de législature à 35 millions de frs. Le total des emprunts actuels (922) s'élève à 10'750'000.00 frs (31 décembre 2020). Il est nettement en-dessous du plafond, ce qui permettra à la commune de recourir à l'emprunt en cas de nécessité.

Maintenance informatique - 191.3151:

Le montant de 84'000.00 frs de ce poste ne comprend pas seulement la maintenance, mais également les licences et hébergement de logiciels.

Aide et subventions aux commerces - 111.3659

La commune a budgétisé un montant de 80'000.00 frs pour l'action « bons d'achat » en faveur des commerces et entreprises de Cheseaux en lien avec la pandémie du covid-19. Cette action de soutien générera un montant potentiel de 400'000.00 frs à réinjecter dans les entreprises de Cheseaux en 2021. Cette aide sera acceptée en adoptant le budget.

Conclusions

Pour terminer, la CoFin estime qu'en cette période particulière et difficile de pandémie, la municipalité a été prudente en présentant un budget conforme aux réalités économiques du moment, prévoyant des recettes inférieures aux années précédentes. En effet, la pandémie covid-19 aura certainement des effets importants sur les revenus d'impôt, effets qui ne sont toutefois pas encore connus actuellement.

La CoFin tient à remercier la municipalité et le boursier pour la bonne gestion des finances communales.

En conclusion,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 51/2020 du 19 octobre 2020
- d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui se présente comme suit :

Dépenses

18'975'750.00 frs

Revenus

18'687'650.00 frs

Excédent de charges

288'100.00 frs

de donner décharge à la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 26 novembre 2020

Commission des finances du conseil communal de Cheseaux :

Jean-Paul Bruand, président

ahhm

Jean-Dominique Decotignie

Alessandro Fabbri

Lauris Loat

Liliane Annen, rapportrice